Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20150212-2015-02-12\_049-DE

Date de télétransmission : 13/02/2015

Date de réception préfecture : 13/02/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015 Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 16

Scrutin: Pour: 69

Abstention: 1 contre: 0 Ne se prononce pas: 0

#### Membres présents :

	memores presents.	
M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD M. Louis LEGRAND	
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Abderrahim BAKA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	·	
M. Jean-François DODET	açois DODET Mme Lê Chinh AVENA Mme Céline TONOT	
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	ULIEN M. Joël MEKHANTAR M. Jean-Michel VERPILLOT	
M. Frédéric FAVERJON	Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Corinne PIOMBINO	
M. Didier MARTIN	ier MARTIN M. Jean-Yves PIAN M. Jean-Louis DUMONT	
M. Dominique GRIMPRET		
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Chantal OUTHIER Mme Michèle LIEVREMONT	
M. Benoît BORDAT	BORDAT M. Emmanuel BICHOT M. Philippe BELLEVILLE	
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.

#### Membres absents:

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiaâ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anaïs BLANC	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Noëlle CAMBILLARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

GD2015-02-12 049 N°49 - 1/5

## **OBJET:** DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Pôle de compétitivité - 18ème appel à projets - Projets FUI "Iris+", "Panama", "Phosa" et "Damav" - Demande de subvention

Au-delà des différents engagements pris en faveur du Pôle de Compétitivité Vitagora, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise s'est donnée la capacité, par délibération en date du 26 juin 2008, d'apporter son soutien financier à tout projet labellisé F.U.I. (Fonds Unique Interministériel) se développant sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, dans le cadre d'une convention spécifique à chaque projet.

A l'occasion du 18ème appel à projets du FUI de mai 2014, les projet « Iris », « Panama », « Phosa » et « Damav » présentés respectivement par les pôles VITAGORA, PLASTIPOLIS, MEDICEN et PEGASE, ont été labellisés en novembre dernier.

### **Projet IRIS+:**

Co-labellisé par les pôles Vitagora, Mer Bretagne Atlantique et IAR, ce projet associe un industriel Laboratoires Goëmar (35) -chef de file-, deux PME, Global Sensing Technology (21) et Tecnoma (51), une coopérative agricole Dijon Céréales / Artemis (21), l'organisation professionnelle BIVB (21) et les laboratoires de recherche publics, l'UMR Agroécologie (21), l'Unité de recherche Vignes et vins de Champagne (51), l'Unité de Chimie environnementale de l'Université de la Côte d'Opale (62) et le laboratoire Biotech de l'ISA de Lille (59).

Ce projet consiste à développer des biostimulants capables de développer les défenses naturelles des plantes pour une optimisation des rendements et de la qualité des produits agricoles sans utilisation de pesticides. Ces Stimulateurs de Défense des Plantes (SDP) bénéficieront de 3 innovations : élaboration de biostimulants à base d'algues marines, un système d'imagerie et de spectroscopie embarqués capables de suivre les effets des SDP et un système de pulvérisation permettant l'optimisation de leur application.

Le projet prévoit de générer plus de 41 M€ de CA annuel à l'horizon 2022 et de créer au moins 12 emplois dont 5 à Dijon chez GST et Artemis/Dijon Céréales.

Sur un budget global du projet de 1 700 000 € sur 3 ans, la part de fonds publics demandée représente 51 %, soit un montant de 880 000 € répartis comme suit :

Co-financeurs	% financement	Montant co-financements
FUI	50% (projet noté « Bien »*)	440.880 €
FEDER	11 %	95.165 €
CRB	10 %	88.441 €
Grand Dijon	2 %	18.353 €
CR Bretagne	10 %	85.154 €
CR Champagne Ardenne	3 %	25.302 €
Saint Malo Agglo	3 %	28.385 €
Autres	11 %	99.000 €
TOTAL	100 %	880.680 €

<sup>\*(</sup>Le FUI adapte son taux d'intervention aux notes attribuées aux projets, 75 % pour « Très Bien », 50 % pour « Bien » et 25% pour « Assez Bien »)

GD2015-02-12 049 N°49 - 2/5

Sur ce dossier, il est proposé de soutenir financièrement l'entreprise Artemis/Dijon Céréales à hauteur de 18 352 €. Au travers de cette aide, le Grand Dijon entend accompagner un projet innovant dont l'activité entre pleinement dans la thématique développée par le Technopôle Agro-Environnement agrOnov de Bretenière autour de la nouvelle agriculture.

#### Projet DAMAV (Détection Automatique des MAladies de la Vigne):

Co-labellisé par les pôles de compétitivité Vitagora, Pegase, Risques et Aerospace Valley, ce projet associe le Chef de file, Novadem (13), PME leader du secteur industriel des micro-drones français, la start-up dijonnaise Global Sensing Technologies (21), le groupe AIRBUS DS, le domaine viticole Bernard Magrez (33), un laboratoire de recherche publique, l'UMR Agroécologie (21), le BIVB (21) et le FREDON PACA (84).

Ce projet a pour but de développer une solution de détection automatisée des maladies de la vigne par survol des parcelles par micro-drone.

Les retombées économiques attendues du projet sont de l'ordre de 8 M€ à l'horizon 2024 et de 8 emplois créés dont 4 chez GST à Dijon.

Sur un budget global du projet de 1 700 000 € sur 3 ans, la part de fonds publics demandée représente 42 %, soit un montant de 712 430 € répartis comme suit :

Co-financeurs	% financement	Montant co-financements
FUI	59 %	420.013 €
FEDER Bourgogne	13 %	91.166 €
CRB	3 %	21.251 €
Conseil Régional de PACA	14 %	100.000 €
Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	8 %	60.000 €
Grand Dijon	3 %	20.000 €
TOTAL	100 %	712.430 €

Sur ce dossier, il est proposé de soutenir financièrement l'entreprise Global Sensing Technologies à hauteur de 20 000 €. Au travers de cette aide, le Grand Dijon entend accompagner une start-up qui a créé 10 emplois depuis sa création en 2011. Développant une activité unique en France (voire en Europe) en collaboration avec le CEA List, elle ambitionne de devenir le leader européen sur les processeurs neuronaux. Enfin, elle travaille avec de nombreux sous-traitants localisés sur le bassin dijonnais (Novatech à Genlis, Linea Concept à Chevigny-Saint-Sauveur, Nemet à Sombernon, Best à Gevrey Chambertin).

#### Projet PANAMA (Plasma Atmosphérique Nano Matériaux):

Co-labellisé par les pôles de compétitivité Plastipolis, ViaMéca et Matéralia, ce projet associe 4 PME et ETI dont le chef de file, Plasma Converting Partners installée à Chevigny-Saint-Sauveur (21), Granger Frères (43), Gergonne Industrie (01) et Science et Surface (69), et un laboratoire de recherche publique Institut Jean Lamour (54).

GD2015-02-12 049 N°49 - 3/5

Ce projet consiste à remplacer les traitements de surface traditionnels par des procédés plasma innovants permettant de développer de nouveaux produits à hautes performances et apportant des gains économiques et écologiques significatifs pour les industriels utilisateurs des procédés.

Les retombées économiques attendues du projet pour notre territoire sont de l'ordre de 15 M€ de CA générés à l'horizon 2022 (5ème année de commercialisation des résultats du projet) et de 25 emplois créés dont 10 chez Plasma Converting Partners.

Sur un budget global du projet de 2 600 000 € sur 3 ans, la part de fonds publics demandée représente 42 %, soit un montant de 1 097 000 € répartis comme suit :

Co-financeurs	% financement	Montant co-financements
FUI	66 %	723.000 €
CRB	8 %	84.630 €
Conseil Régional de Rhône-Alpes	13 %	143.370 €
Conseil Régional d'Auvergne	7 %	72.000 €
Grand Dijon	2 %	28.000 €
Conseil Général de l'Ain	4 %	46.000 €
TOTAL	100 %	1.097.000 €

Sur ce dossier, il est proposé de soutenir financièrement l'entreprise Plasma Converting Partners installée à Chevigny-Saint-Sauveur à hauteur de 28 000 €. Au travers de cette aide, le Grand Dijon entend accompagner une start-up qui a créé 5 emplois depuis son implantation en 2011 et qui en prévoit 10 supplémentaires d'ici 3 ans.

#### **Projet PHOSA**:

Co-labellisé par les pôles de compétitivité Medicen et Lyon Biopôle, ce projet associe 3 PME, Biotech, le chef de file Pherecydes Pharma (93), BioFilm Control (63) et Vivexia (21), et 2 structures hospitalières, le Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (94) et les Hospices Civils de Lyon (69).

Le projet consiste à mettre au point un cocktail de bactériophages (virus naturel présent dans l'environnement) appelé la phagothérapie, comme solution alternative aux antibiotiques pour le traitement des Infections Ostéo-Articulaires (IOA) à staphylocoques. L'objectif est d'aboutir à l'obtention des autorisations nécessaires aux essais cliniques du cocktail chez l'homme.

Les retombées économiques attendues du projet pour notre territoire sont de l'ordre de 2 emplois créés en CDI chez VIVEXIA.

Sur un budget global du projet de 1 700 000 € sur 2 ans, la part de fonds publics demandée représente 45 %, soit un montant de 759 348 € répartis comme suit :

GD2015-02-12 049 N°49 - 4/5

Co-financeurs	% financement	Montant co-financements
FUI	35 %	264.405 €
CRB	6 %	43.467 €
Conseil Général de Seine St Denis	24 %	186.668 €
Conseil Régional d'Ile de France	33 %	250.809 €
Grand Dijon	2 %	14.000 €
TOTAL	100 %	759.348 €

Sur ce dossier, il est proposé de soutenir financièrement l'entreprise VIVEXIA actuellement hébergée au sein du CHU de Dijon à hauteur de 14 000 €.

Le Grand Dijon est donc sollicité pour intervenir financièrement sur ces 4 dossiers aux côtés de l'État et des collectivités territoriales concernées; chaque projet faisant l'objet d'un tableau de financement spécifique annexé au présent rapport. L'engagement du Grand Dijon se répartit donc comme suit :

Dossier	Budget du projet	Subvention publique globale	Part du CRB	Part du Grand Dijon
IRIS + (Annexe 1)	1.700.000 €	880.000 €	88.441 €	18.353 €
DAMAV (Annexe 2)	1.700.000 €	712.430 €	21.251 €	20.000 €
PANAMA (Annexe 3)	2.600.000 €	1.097.000 €	84.630 €	28.000 €
PHOSA (Annexe 4)	1.700.000 €	759.348 €	43.467 €	14.000 €
Total	7.700.000 €	3.448.778 €	237.789 €	80.353 €

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver les projets de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relatif aux financements des projets « IRIS+ », « Panama », « Phosa » et « Damav » ;
- de dire que la Communauté urbaine soutiendra les entreprises suivantes : Artemis à hauteur de 18 352 €; Global Sensing Technologies à hauteur de 20 000 €; Plasma Converting Partners à hauteur de 28 000 €; Vivexia à hauteur de 14 000 €;
- de dire que des conventions d'applications, selon modèle fourni par la Direction Générale des Entreprises (DGE), ci-annexé, seront passées entre la Communauté urbaine et les partenaires soutenus;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier :
- de dire que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

GD2015-02-12 049 N°49 - 5/5